Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_012-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_012

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (8) :
YHUEL Yann, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Finances - Dotation de reversement - taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport

Madame la Vice-Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'une enveloppe issue la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transports fait l'objet d'un reversement par l'État au profit des EPCI et communes exerçant la compétence « gestion de voirie ».
A ce titre, de l'Oust à Brocéliande Communauté percevra une dotation de 78 131 euros, à reverser proportionnellement à la longueur de voirie entre chaque commune, et OBC.

Il en ressort les éléments ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_012-DE

Ventillation de la taxe d'exploitation d'infrastructures de transports de longue distance	
Communauté de communes	A verser aux Communes
41 €	4 329 €
100 €	3 569 €
58 €	1 015 €
65 €	7 398 €
- €	3 301 €
- €	1 545 €
30 €	5 270 €
420 €	8 574 €
- €	1 760 €
44 €	1 603 €
5 €	1 370 €
- €	2 778 €
- €	3 760 €
- €	2 566 €
- €	1 353 €
- €	3 290 €
58 €	771 €
- €	2 659 €
- €	2 230 €
- €	534 €
- €	1 268 €
77 €	2 212 €
- €	3 553 €
6 €	1 336 €
45 €	7 135 €
- €	2 004 €
948 €	77 183 €

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE REVERSEMENT DE LA DOTATION tel que défini ci-dessus,
- L'AUTORISATION du Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

